La Loi Odal



Justificatif généré le 13/05/2024

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 13/05/2024 Département : (75) Paris (75)

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/738544

N° d'annonce : 738544

L'AIR LIQUIDE

Société Anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude au capital de 2.881.393.779 €

Siège social: 75, quai d'Orsay 75007 PARIS

552 096 281 R.C.S. Paris

Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions L'Air Liquide (Suspension de la faculté d'exercice)

Les titulaires d'options de souscription d'actions de la société L'Air Liquide (la « Société ») sont informés que :

- Le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2024 en sa dix-huitième résolution, a décidé d'augmenter le capital de la Société, par incorporation de sommes prélevées sur le poste "prime d'émission", de sorte que soit attribuée gratuitement à chaque actionnaire, le 12 juin 2024, une action nouvelle à raison de dix actions détenues au 11 juin 2024.
- Conformément aux dispositions de l'article L.225-149-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a, au cours de sa réunion du 30 avril 2024, décidé de suspendre les levées d'options de souscription d'actions de la Société du 30 mai 2024 inclus au 11 juin 2024 inclus.

Cette suspension s'applique à l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées par la Société actuellement exerçables, c'est-à-dire les options attribuées par le Conseil d'Administration de la Société depuis le 22 septembre 2014 inclus.

- Les droits des bénéficiaires d'options n'ayant pas exercé leurs options au plus tard le 29 mai 2024 (inclus) seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations des plans d'options correspondants, par un ajustement du prix de souscription (par le rapport entre le nombre d'actions anciennes et le nombre total d'actions anciennes et nouvelles) et du nombre des actions sous option (pour que le total des prix de souscription reste constant). Le Directeur Général, François JACKOW





Petites affiches Gazette du Palais Quotidien Juridique Les Affiches Versaillaises

La Loi Odal

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce Code de vérification : #a4IZP4O9

https://digitalisation.actulegales.fr/#a4IZP4O9



